

PLACE AU VELO



MARSAN

le vélo au quotidien

Association Place au Vélo Marsan

Maison des associations René Lucbernet 6,
rue du 8 mai 1945 40000 MONT-DE-
MARSAN

contact@placeauvelomarsan.fr

<https://www.placeauvelomarsan.fr>

Membre de la FUB (*Fédération des Usagers de la Bicyclette*)

Nos questions aux candidats aux élections municipales et communautaires sur la place du vélo et la mobilité à Mont-de-Marsan et son agglomération

CONSTAT / ÉTAT DES LIEUX

- ◆ La ville de Mont-de-Marsan a obtenu un **F** au dernier baromètre des villes cyclables de la FUB (*Fédération des Usagers de la Bicyclette*), ce qui correspond à une ville considérée par les usagers comme étant "**défavorable**" à la pratique du vélo en milieu urbain.
- ◆ Une pétition, actuellement en ligne, a déjà récolté près de **160 signatures** pour demander des infrastructures qui faciliteraient le déplacement en vélo en toute sécurité.
- ◆ Une "**Vélorution**" est organisée le 22 Février 2020. Elle montrera que le vélo a toute sa place au cœur de nos villes et que les habitants désirent pouvoir se déplacer avec ce moyen de locomotion.
- ◆ Selon un dernier sondage, **60%** des personnes interrogées seraient **prêtes à se déplacer à vélo** en ville si elles pouvaient le faire en **toute sécurité** (source FUB). À Mont-de-Marsan, c'est également le retour que nous font les cyclistes interrogés lors de nos manifestations publiques.
- ◆ Les infrastructures comme les écoles et l'hôpital, ne sont pas desservies par un réseau cyclable sécurisé, alors que ces mêmes établissements sont en attente d'aménagements pour développer l'utilisation du vélo.

QUESTIONS

◆ Pratiquez-vous le vélo ? Si oui, à quelle fréquence et où ? **Oui pour une grande partie des colistiers-res qui l'utilisent quotidiennement**

◆ Selon vous, l'agglomération Montoise est-elle une ville cyclable ? Pourquoi ? **Non. Beaucoup de points noirs, en particulier peu de sécurité pour éviter les « angles morts », pas de continuité entre les zones réservées au vélo.**

◆ Pensez-vous que la Municipalité (et l'agglomération) a réalisé suffisamment d'actions en faveur des usagers du vélo durant le dernier mandat ? **Non**

◆ Pensez-vous que le vélo (choix multiples) :

- est bon pour la santé **OUI**
- est bon pour l'environnement **OUI, surtout si le vélo est fabriqué en France (bilan carbone)**
- est un levier pour favoriser le commerce local **OUI**
- est économique **OUI**
- est un moyen de transport **OUI**
- est pour les sportifs **Pas seulement**
- est fait pour tous les âges, quelle que soit la condition physique **OUI, mais à prévoir une solution pour les handicapés**
- est un vecteur d'inclusion sociale **OUI**
- permet d'avoir des quartiers apaisés **OUI**
- procure une certaine autonomie aux enfants **OUI, mais cela dépend des conditions de sécurité**
- permet aux Montois de se rencontrer **OUI, pas seulement les montois**
- est un moyen de locomotion rapide **OUI**
- ne sert à rien **NON**

◆ Avez-vous d'autres avis sur le vélo et la mobilité ?

NOS ATTENTES

Êtes-vous prêt à vous engager sur les points suivants :

Préambule : La quasi totalité des voies de St Pierre du Mont est d'intérêt communautaire, donc nous nous engageons à peser sur l'agglomération mais la commune n'est pas seule décisionnaire dans les items suivants.

Nous nous engageons, dès le début du mandat, à réaliser, avec votre association, un audit « vélo » sur le territoire de St Pierre du Mont.

- ◆ Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

OUI, échelonné 2020-2023

- ◆ Avoir un budget dédié au vélo, de 15€ par an et par habitant (il est de 27€ /an/habitant à Amsterdam).

Pour financer le plan vélo et le stationnement ?

- ◆ Que la place allouée au vélo, ne se fasse pas au détriment des piétons.

OUI

- ◆ Apaiser la circulation : repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville ainsi que celle des autres mobilités: marche, vélo, transports en commun; ces modes de déplacement doivent être rendus plus attractifs que la voiture en centre-ville.

OUI

- ◆ D'inclure notre association, très en amont de tout projet d'aménagements de voirie (les usagers ne veulent plus subir des choix non judicieux et/ou inadaptés).

OUI + les conseils de quartier

- ◆ Désigner :
 - Un ou plusieurs élus "responsables ou adjoints vélo" se déplaçant à vélo ou sensible(s) à la question.

OUI, d'ores et déjà, nous avons 2 responsables « vélo » dans notre liste

- Un responsable vélo au service voirie (lui-même usager du vélo serait idéal).

OUI

- ◆ Mettre en place un comité vélo régulier (4 fois par an minimum), réunissant ces responsables et les associations d'usagers.

OUI

- ◆ Mettre les zones à 30 en conformité avec la loi (aménagements garantissant une vitesse réduite, contre-sens cyclable avec signalisation verticale et horizontale).

OUI

- ◆ Appliquer systématiquement les dispositions de la loi Laure lors de tout réaménagement ou de rénovation d'enrobé de la voirie en ville.

OUI

- ◆ Créer une "Journée sans voiture".

OUI, un dimanche par exemple

- ◆ Promouvoir une communication active en faveur du vélo.

OUI, en concertation avec les associations, les écoles et les conseils de quartier

- ◆ Mettre en place des actions de prévention à destination tant des automobilistes que des cyclistes.

OUI, dès la première année de mandat

- ◆ Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur les trottoirs et/ou les aménagements cyclables.

OUI, mais tout dépend de la compétence « police » de la commune

- ◆ Créer des stationnements vélo sécurisés avec arceaux pratiques et bien visibles à proximité immédiate des écoles, lieux publics, commerces, lieux de travail.

OUI, dès la première année de mandat . Localisation en concertation avec votre association

- ◆ Création d'un **Réseau Express Vélo (REV)**, un réseau de pistes cyclables sécurisées et continues y compris aux carrefours, ou ronds points. Toutes les communes de l'agglomération du Marsan seront reliées à la ville-centre. Ce réseau est à démarrer dès le début du mandat et sera échelonné dans la durée avec de nouvelles pistes cyclables sécurisées réalisées chaque année.

Nous y sommes favorables et nous agissons dans ce sens au sein de l'agglomération.

Enfin, nous souhaiterions nous entretenir avec vous avant les municipales, en fonction de vos disponibilités.

Avec plaisir

Merci pour votre participation. Ce questionnaire et les réponses des différents candidats seront mises à la disposition du public sur notre site internet.

Cordialement

Association "Place au Vélo Marsan"